

**LISTE POSITIVE
DES PRODUITS
DÉSINFECTANTS
DENTAIRES**

Edition novembre 2009

LISTE POSITIVE DES PRODUITS DÉSINFECTANTS DENTAIRES

Edition novembre 2009

Membres du groupe de travail

Martine BONNAURE-MALLET

Marie-Louise GOETZ

Marc APAP

Odile BARSOTTI

Sylvie BOURZEIX DE LAROUZIÈRE

Hélène CHARDIN

Raphaëlle GIRARD

Delphine SEYTRE

Président de la commission

Philippe ROCHER

Président scientifique de la commission

Michel GOLDBERG



© 2009 Association Dentaire Française, Paris.

7, rue Mariotte 75017 Paris

Tél. 01 58 22 17 10 - Fax 01 58 22 17 40 - www.adf.asso.fr

Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause, est illicite (loi du 11 mars 1957, alinéa premier de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. La loi du 11 mars 1957 n'autorise, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective d'une part et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration.

ACHEVÉ D'IMPRIMER EN NOVEMBRE 2009 PAR SAGIM

S O M M A I R E

Préface	7
I. CONSTRUCTION DE LA LISTE	9
II. CHOISIR UN PRODUIT	12
II. SAVOIR LIRE LA FICHE TECHNIQUE ET L'ÉTIQUETTE	13
A. L'étiquetage pour un produit	13
B. Le marquage CE	13
C. Recommandations	14
III. QUELS PRODUITS POUR QUELLES UTILISATIONS ?	15
A1 Produits détergents - désinfectants pour sols, surfaces, et mobilier	15
A2 Lingettes pour le nettoyage et la désinfection des surfaces et mobilier	18
B Dispersats dirigés pour la désinfection des équipements (sprays)	20
C1 Produits détergents - désinfectants pour la pré-désinfection des dispositifs médicaux	22
C2 Produits détergents - désinfectants pour la pré-désinfection des dispositifs médicaux rotatifs ou à canaux (fraises, instruments endocanalaire) et instruments dynamiques	25
D Produits désinfectants pour dispositifs médicaux thermosensibles	28
E Produits désinfectants pour systèmes d'aspiration	30
M1 Produits pour le traitement hygiénique des mains par lavage	32
M3 Produits pour le traitement hygiénique des mains par friction	34
M4 Produits pour la désinfection chirurgicale des mains par friction	37
ANNEXES	
Annexe I : Liste des fabricants	40
Annexe II : Liste des membres du Comité de la Liste	41
Annexe III : Hygiène des mains au cabinet dentaire	42
Annexe IV : Liste des normes référentes pour ce dossier	46

“Dans le domaine de la santé, l'apparition de nouveaux risques (prions, virus, souches de bactéries résistantes, populations fragilisées...) et l'écho considérable de certaines crises sanitaires récentes ont fait de la sécurité des soins une exigence majeure qui répond à une forte attente sociale et s'impose désormais à tous” (Guide de prévention des infections liées aux soins en chirurgie dentaire et en stomatologie; DGS, 2006).

L'Association dentaire française continue à œuvrer pour la prévention du risque infectieux afin d'assurer la sécurité des patients et des professionnels de santé. Dans cette démarche, l'ADF poursuit l'analyse des produits désinfectants dentaires utilisés au cabinet et recherche leur conformité aux normes en fonction de leur usage.

Cette année paraît donc la septième *“Liste positive des produits désinfectants dentaires”*, toujours en collaboration avec la Société Française d'Hygiène Hospitalière (SFHH).

Rappelons que, sur appel de l'ADF, les laboratoires procèdent à une **démarche volontaire** pour soumettre leurs arguments à l'analyse du Comité de la Liste. L'inscription des produits dans chacune des rubriques de la liste ne se fait qu'après proposition, puis accord écrit du fabricant. Certains produits peuvent donc ne pas figurer sur cette liste, car leurs fabricants ne les ont pas proposés. Le Comité de la Liste précise que les dossiers techniques fournis par les fabricants pour analyse et élaboration de la liste sont sous l'entière responsabilité de ces derniers. Nos fournisseurs savent que la réglementation, les normes, les pratiques, les obligations et les recommandations imposent des produits efficaces et conformes aux besoins de plus en plus contraignants.

Il s'agit d'une **liste positive**, ce qui veut dire que sur la liste figurent uniquement des produits retenus en fonction **de critères d'inclusion définis, au préalable, par les membres du Comité de la Liste**. Ces critères s'appuient sur les normes européennes (CEN) et françaises (AFNOR) en vigueur, ou de leur projet, dans le domaine des produits **“antiseptiques et désinfectants”** (série NFT 72 et NF EN dans le domaine médical et dentaire).

Cette septième *“Liste positive des produits désinfectants dentaires”* tient compte des changements normatifs imposés aux fabricants et qui ont nécessité de véritables révisions des critères d'inclusion sur cette liste positive.

La norme NF EN 14 885 ou NF T 72-900 donne l'articulation de l'ensemble des normes européennes élaborées par le groupe “antiseptiques-désinfectants chimiques”.

Elle définit les normes auxquelles un produit doit répondre pour revendiquer l'activité soit bactéricide, levuricide, fongicide, tuberculocide, mycobactéricide, virucide ou sporicide.

Cette norme est très importante tant pour les fabricants que pour les utilisateurs :

- pour les fabricants, elle indique les normes à pratiquer pour revendiquer une activité microbienne ciblée en fonction de l'usage prévu du produit (indications) ;
- pour les utilisateurs ou le Comité de la Liste positive, elle permet de fixer les critères d'inclusion nécessaires pour le produit commercialisé par rapport aux revendications du fabricant (besoins recensés).

La "LPDD" est, maintenant, un document de référence qui permet au chirurgien-dentiste de sélectionner selon l'activité du produit et ses caractéristiques techniques le désinfectant utile, de comprendre les informations inscrites sur l'étiquette d'un produit, de s'interroger ou, si nécessaire, d'interroger le fabricant de désinfectant dentaire, afin d'obtenir tous renseignements complémentaires pour le produit à acheter.

La LPDD est téléchargeable sur les sites de l'ADF (<http://www.adf.asso.fr>) et de la SFHH (<http://www.sfh.net>).

Comme pour les années précédentes, nous espérons que l'aide apportée par une telle liste, dans un dossier réalisé par l'ADF sous une signature conjointe, sera utile à tous les professionnels de santé dentaire.

Pour le Comité de la Liste

Docteur Philippe ROCHER

Professeur Martine BONNAURE-MALLET

Commission des dispositifs médicaux
de l'ADF

Docteur Catherine DUMARTIN

Responsable du Comité de la Liste
positive des désinfectants
Société française d'Hygiène Hospitalière

Docteur Marie-Louise GOETZ

Société française d'Hygiène Hospitalière

I

CONSTRUCTION DE LA LISTE

Repose sur les recommandations françaises de bonnes pratiques de désinfection (cf Désinfection des dispositifs médicaux (DM) - Guide de bonnes pratiques)

► Les critères d'inclusion pour la liste positive des désinfectants dentaires reposent sur la normalisation européenne en cours. Les normes dont l'usage n'est pas pertinent en chirurgie dentaire, apparaissent en grisé dans le texte ci-dessous.

TABEAU 1 - NIVEAU DE TRAITEMENT REQUIS ET CRITÈRES CORRESPONDANTS

Niveau cible de désinfection Usages	Rubriques de la LPDD	Types d'activités
Bas niveau Sols, Surfaces, DM non critiques	A1, A2, B, C et E	Bactéricide, levuricide
Niveau intermédiaire DM semi critiques, thermosensibles	D	Bactéricide, levuricide virucide, tuberculocide, mycobactéricide
Haut niveau DM critiques, thermosensibles Exceptionnellement utilisés par les chirurgiens-dentistes.	D	Bactéricide, levuricide, virucide, tuberculocide, mycobactéricide, sporicide

Le VIH est un virus très fragile détruit par tous produits présentant une activité de bas niveau prouvé par son caractère bactéricide et levuricide. Aucune norme supplémentaire n'est demandée.

► Pour l'évaluation de ces activités, dans les différentes conditions d'application, la normalisation européenne comprend trois phases :

- **Phase 1** : normes de base indépendantes de l'application qui correspondent à l'activité de base du produit (essais *in vitro* sans substance interférente).
- **Phase 2 étape 1** : normes d'application qui correspondent à des essais *in vitro* avec substances interférentes dans des conditions représentant l'utilisation pratique.
- **Phase 2 étape 2** : normes d'application simulant les conditions pratiques d'usage (ex : frottements des mains, porte-germes pour les instruments), réalisées avec substances interférentes.

Les tableaux 3, 4, 5 présentent une synthèse des normes retenues pour les critères d'inclusion des différentes rubriques.

Les normes de base ne permettent pas à elles seules de valider un produit. Elles ne sont pas exigées si un produit répond aux normes d'application de phase 2 étape 1. Les normes de base sont communes pour les mains, les surfaces et les dispositifs médicaux.

► Les normes d'application, chaque fois qu'elles existent pour un domaine déterminé, sont exigées. Elles sont réalisées à des concentrations différentes de substances interférentes, selon que les produits soient destinés à des DM, surfaces ou mains non nettoyés (conditions de saleté) ou préalablement nettoyés (conditions de propreté). Une même norme d'application peut donc être déclinée en conditions de propreté ou de saleté (cf Tableau 2) :

- Conditions de saleté : forte concentration de matières organiques, correspondant aux situations cliniques associant le nettoyage et la désinfection (détergent-désinfectant)
- Conditions de propreté : faible concentration de matières organiques, correspondant aux désinfections de DM ou surfaces ou mains préalablement nettoyés

TABLEAU 2 - SUBSTANCES INTERFÉRENTES

Conditions de saleté	Souillures visibles pour les mains Matériels ou surfaces non préalablement nettoyés	3 g/litre d'albumine et 3 g/litre d'érythrocytes de mouton soit 0,3 %*
Conditions de propreté	Souillures non visibles pour les mains Matériels ou surfaces déjà nettoyés	0,3 g/litre d'albumine

*Pour les normes européennes spécifiques au domaine médical

TABLEAU 3 - CRITÈRES ET NORMES REQUISES POUR LES DISPOSITIFS MÉDICAUX

Phase/Étapes	Activités	Normes	Remarques
Normes de base Phase 1	Bactéricide Levuricide Sporicide	EN 1040 EN 1275 sur <i>Candida</i> EN 13 407	
Normes d'application Phase 2 étape 1	Bactéricide Fongicide Virucide Mycobactéricide Sporicide	EN 13 727 EN 13 624 EN 14 476 EN 14 348 Norme en attente	- Conditions de saleté pour le matériel non nettoyé, rubriques C1, C2 et E - Conditions de propreté pour le matériel nettoyé, rubrique D
Normes d'application Phase 2 étape 2 Avec porte- germes	Bactéricide Fongicide Virucide Mycobactéricide Sporicide	EN 14 561 EN 14 562 NX* EN 14 563 Norme en attente	- Conditions de saleté pour le matériel non nettoyé, rubriques C1, C2 et E - Conditions de propreté pour le matériel nettoyé, rubrique D

TABLEAU 4 - CRITÈRES ET NORMES REQUISES POUR LES SOLS/SURFACES

Phase/Étapes	Activités	Normes	Remarques
Normes de base	Bactéricide Levuricide	EN 1040 EN 1275 sur <i>Candida</i>	
Normes d'application Phase 2 étape 1	Bactéricide Fongicide	pr EN 13 727 révisée EN 1276** pr EN 13 624 révisée	- Conditions de saleté pour les surfaces non nettoyées, rubriques A1 et A2 - Conditions de propreté pour les surfaces nettoyées, rubrique B

TABLEAU 5 - CRITÈRES ET NORMES REQUISES POUR LES MAINS

Phase/Étapes	Activités	Normes	Remarques
Normes de base	Bactéricide Levuricide	EN 1040 EN 1275 sur <i>Candida</i>	uniquement pour les produits de friction
Normes d'application Phase 2 étape 1	Bactéricide Virucide Levuricide	pr EN 13 727 révisée pr EN 14 476 révisée pr EN 13 624 révisée	Conditions de saleté pour la rubrique M1 (savons) Conditions de propreté pour les rubriques M3 et M4 (produits de friction)
Normes d'application Phase 2 étape 2	Contamination artificielle avec <i>E.coli</i>	EN 1499	Rubrique M1 lavage hygiénique
Simulation de la technique avec frottements des mains	Contamination artificielle avec <i>E.coli</i>	EN 1500 EN 12 791	Rubrique M3 friction hygiénique Rubrique M4 lavage et friction chirurgicaux

Précisions pour la compréhension de la norme sur la désinfection chirurgicale des mains **NF EN 12 791**

Dans la norme NF EN 12 791 "Désinfectants chirurgicaux pour les mains", les tests réalisés sur le produit permettent d'évaluer trois types d'effet :

- 1- un effet immédiat** (obligatoire pour valider la norme)
- 2- un effet à trois heures** (obligatoire pour valider la norme)
- 3- un effet prolongé** (non nécessaire pour valider la norme).

Les produits retenus sur la **Liste Positive des Désinfectants Édition novembre 2009** dans la rubrique M4 sont tous utilisables pour la désinfection chirurgicale des mains, car ils sont tous **conformes** à la norme NF EN 12 791. Pour un effet immédiat **et** un effet à 3 heures sous gants, ils présentent une activité **équivalente à la méthode de référence** (propanol à 60% doses de 3mL répétées pour permettre 3 min de contact). Pour tous les produits, la concentration active et le temps de contact avec lesquels cette validation a été faite sont mentionnés dans la colonne "dose et durée d'application".

Certains produits présentent, en plus, un effet prolongé à 3 heures **significativement supérieur** à celui de la référence. Dans ce cas, il est noté "OUI" dans la colonne "effet prolongé validé", pour ces produits. En odontologie, un traitement prolongé est rarement nécessaire.

II

CHOISIR UN PRODUIT

Le choix d'un produit de nettoyage et/ou de désinfection, pour le cabinet dentaire, doit s'effectuer en utilisant des critères objectifs : activités normalisées, praticabilité et sécurité. La validation d'un produit pour une rubrique se limite à cet usage. Ne pas l'utiliser pour un autre usage.

Cette analyse doit dans tous les cas être complétée par un essai au cabinet dentaire, (tout particulièrement pour les produits destinés aux mains) afin de vérifier les points suivants :

- Le respect possible de la dilution et du temps de contact recommandés.
- L'absence d'incompatibilités possibles avec votre matériel.
- La dilution facile du produit, et son rinçage facile, le cas échéant.
- Après dilution, le délai d'utilisation recommandé doit être connu et affiché (avant ou en cours d'utilisation).
- L'utilisation possible en bac à ultrasons (si c'est l'usage prévu) et dans ce cas, le chauffage possible.
- L'ergonomie du conditionnement du produit (taille et poids des bidons, intérêt des flacons et des doses...), sa stabilité, en rapport avec la place disponible.
- La toxicité minimale du produit pour les utilisateurs.
- La connaissance du risque allergique.
- L'odeur discrète du produit.
- La biodégradabilité du produit.
- L'inflammabilité du produit (Attention aux teneurs élevées en alcool).
- La disponibilité de la fiche technique ou d'une procédure.
- L'étiquette et la documentation commerciale doivent mentionner un numéro de téléphone pour obtenir des informations complémentaires ou des réponses à des questions particulières.

La fiche de données de sécurité du produit est accessible aux utilisateurs.

Le centre anti-poison, où la formule a été déposée, est identifié.

NB : voir le dossier de l'ADF "Évaluation des risques professionnels en cabinet dentaire/Aide à l'élaboration du document unique". La connaissance des produits désinfectants et des mesures de protection individuelle participe à la prévention des risques chez les professionnels :

- Risque biologique diminué par une désinfection efficace.
- Risque chimique diminué par un usage adapté et le port d'une protection individuelle.

Coût des produits

- Une analyse des prix permet-elle de comparer les coûts réels ? (produits prêts à l'emploi et à diluer, volumes, durée maximale d'utilisation des solutions, ...).
- Certains produits peuvent être utilisés à plusieurs concentrations et temps de trempage ; il peut être intéressant, pour réduire le risque toxicologique et le coût, de préférer la plus basse concentration active si l'organisation du travail permet de choisir le plus long temps de contact (ex : dans la rubrique C, le produit x peut être utilisé à 1, 5 % en 60 min, à 2 % en 30 min et à 3 % en 15 min).

III

SAVOIR LIRE LA FICHE TECHNIQUE ET L'ETIQUETTE

La fiche technique et l'étiquetage d'un produit doivent permettre de connaître les indications, l'activité anti-microbienne, les modalités d'utilisation.

**ATTENTION AUX PRODUITS DONT LES NOMS SONT VOISINS...
mais dont les concentrations, les temps de contact et même parfois
les indications sont différents.**

Tous les produits qui figurent sur la liste positive des produits désinfectants ont fait l'objet d'un contrôle de leur étiquetage.

A. LA FICHE TECHNIQUE POUR UN PRODUIT

Pour chaque revendication d'activité anti-microbienne, doivent être mentionnés :

- ▶ **l'intitulé de la norme,**
- ▶ **la concentration active,**
- ▶ **le temps de contact nécessaire pour obtenir cette activité.**

Exemple :

Le produit est **bactéricide** à une concentration de 2 % (selon la norme NF EN 13 727) et en un temps de trempage de 5 min.

Il est **virucide** à une concentration de 5 % (selon la norme NF T 72-180 ou NF EN 14 476) et en un temps de trempage de 30 min.

Il est possible que le fabricant propose plusieurs temps à des concentrations différentes : attention à utiliser le bon temps de contact pour la dilution correspondante, validés par les normes.

Contrôler sur l'étiquette : date de péremption, numéro du lot, affichage clair de l'usage du produit

B. LE MARQUAGE CE

Le Comité de la Liste positive des produits désinfectants rappelle aux acheteurs que, depuis le 14 juin 1998, les **désinfectants destinés à la désinfection de dispositifs médicaux** doivent porter la mention du "marquage CE" en vertu des dispositions de la Directive du Conseil des Communautés Européennes relative aux dispositifs médicaux (93 / 42 / CEE du 14 juin 1993), transposée en droit français (articles L. 5211-1 à L 5211-6 et articles R 5211-1 et suivants du Code de la Santé Publique).

En effet, la règle 15 de l'annexe 9 de la directive indique que les **produits destinés spécifiquement à désinfecter les dispositifs médicaux** sont soumis à la réglementation des dispositifs médicaux **et appartiennent à la classe IIa**.

Il résulte que les dispositions législatives et réglementaires de matériovigilance exercée sur les dispositifs médicaux (article L. 5212-2 et R 5212-1 et suivants) s'appliquent également aux désinfectants des dispositifs médicaux. Ceux-ci peuvent ainsi faire l'objet d'un signalement conformément au Code de la Santé Publique, en cas d'incident ou de risque d'incident lié à leur utilisation.

Pour plus de détails : voir dossier ADF "La matériovigilance".

C. RECOMMANDATIONS ET RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Différentes documentations complémentaires peuvent être utiles, disponibles sur Internet ou auprès de l'ADF

- Sur la désinfection des dispositifs médicaux

- Le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Secrétariat d'état à la Santé a publié en 1998 un document intitulé : *"Désinfection des dispositifs médicaux - Guide de bonnes pratiques"* sous l'égide du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (CSHPF) et du Comité Technique National des Infections Nosocomiales (CTIN).
- L'ADF a publié, en 2007, un Dossier : *"Procédures de stérilisation et d'hygiène environnementale"*, Bonnaure-Mallet M., Bonne P., Cerf G., Germany S., Moutarde A., Rocher P.

Ces documents apportent des éclaircissements sur les concepts généraux de la désinfection, l'aspect réglementaire et normatif, ainsi que les méthodes de désinfection des dispositifs médicaux.

- Sur les soins en chirurgie dentaire et stomatologie

- Le Ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes Handicapées : Direction Générale de la Santé a publié en 2002, un document intitulé *"Guide de bonnes pratiques pour la prévention des infections liées aux soins réalisés en dehors des établissements de santé"* mis à jour en 2006.
- Un document spécifique pour la pratique en odontostomatologie a également été publié en 2006 par la DGS : *"Guide de prévention des infections liées aux soins en chirurgie dentaire et en stomatologie"* disponible sur le site de la Direction Générale de la Santé : <http://www.sante.gouv.fr>
- Un document plus ancien est aussi utile sur le sujet : *"Guidelines for Infection Control in Dental Health-Care Settings – 2003"*. Centers for Disease Control and Prevention.

- Sur les désinfectants et les savons

- En complément de la LPDD, l'ADF développe un partenariat avec ProdHyBase® (<http://prodhybase.chu-lyon.fr>), une base de données en libre accès sur les désinfectants et produits pour les mains.

IV

QUELS PRODUITS POUR QUELLES UTILISATIONS?

A1. PRODUITS DÉTERGENTS - DÉSINFECTANTS POUR SOLS, SURFACES ET MOBILIER

Destination

Produits destinés au nettoyage et à la désinfection des sols, surfaces et mobilier des cabinets dentaires. Ils s'utilisent dilués ou prêts à l'emploi selon les produits. Les critères d'inclusion retenus correspondent à une désinfection de bas niveau.

L'inscription dans cette rubrique **ne prend pas en compte l'efficacité détergente** qui, à l'heure actuelle, n'est pas normalisée. Dans tous les cas, seuls des essais de produits permettent à l'utilisateur d'étayer son choix.

Un même produit peut servir, par exemple, au nettoyage de tous les meubles du cabinet dentaire. Mais dès lors qu'il sert pour l'unit, le fauteuil, etc. il doit avoir le marquage CE.

**Seuls les produits ayant un marquage CE
peuvent être utilisés sur les surfaces des dispositifs médicaux.**

Critères d'inclusion

► Conformité aux normes

Norme NF EN 1040 (T 72-152)

Norme NF EN 1275 (T 72-202) exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*)

Norme NF EN 1276 (T 72-173), **en conditions de saleté** ou normes NF T 72-170 / NF T 72-171 (**spectre 4**) **en conditions de saleté**.

► Pour les normes NF EN 1040 – NF EN 1275 et NF EN 1276, seuls sont retenus les produits présentant une activité en 15 minutes maximum.

► La concentration d'usage annoncée par le fabricant doit être supérieure ou égale à la concentration active pour la norme la plus défavorable.

Le marquage CE (obligatoire au titre de la directive 93/42/CEE pour les produits revendiquant une utilisation sur les surfaces de dispositifs médicaux) est indiqué dans la colonne "spécificités".

Remarques

1. Les risques toxicologiques liés à l'utilisation du produit doivent être clairement énoncés.

2. L'activité virucide n'est pas exigée mais, si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active et le temps de contact ont été précisés dans la colonne "spécificités". Elle doit, dans ce cas, être réalisée selon la méthodologie de la norme NF EN 14476, **en conditions de saleté**.

Responsables de la rubrique

Pr Martine Bonnaure-Mallet

Dr Delphine Seytre

A1. PRODUITS DÉTERGENTS - DÉSINFECTANTS POUR SOLS, SURFACES ET MOBILIER

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (indications du fournisseur)	Concentration d'utilisation	Spécificités	Présentation
ALKA DDH	ALKAPHAM	- Alcools - Alkylamines	0,5%		Dose de 20 mL Flacon de 1 L Bidon de 5 L
ALKASURF 750	ALKAPHAM	- Ammonium quaternaire - Biguanides	0,26%	Marquage CE	Dose de 2g Reconstitution 750 mL
BACOBAN WB	ROPIMEX France	- Chlorure de benzalkonium - Pyrithion de sodium	1%	Marquage CE	Bidon de 5 L
BACTISURF DDC	ORAPI EUROPE - INDUSTRIE Laboratoire GARCIN BACTINYL	- Ammonium quaternaire - Monoéthanolamine	1%	Marquage CE	Flacon de 1 L Bidon de 5 L
DENTASEPT SOLS ET SURFACES	Laboratoires ANIOS	- Chlorhydrate d'acide-amino - Ammonium quaternaire	1%	Marquage CE	Flacon de 1 L Bidon de 5 L
ELUSEPT Nettoyant désinfectant Sols	Laboratoires ELUSEPT / Pierre FABRE	- Alcool isopropylique - Alkylamines	0,5%	Marquage CE	Bidon de 5 L
DILUCID	APOL	- Alkylamines - Alcool isopropylique	0,5%	Marquage CE	Bidon de 5 L
FD 300	DÜRR DENTAL France	- Ammonium quaternaire - Alkylamines	0,5 à 1%		Flacon de 2,5 L
FD 312	DÜRR DENTAL France	- Ammonium quaternaire	1%		Flacon de 2,5 L
ISORAPID Floor	ALSACE DENTAIRE SERVICE	- Alkylamines	15 min - 1% ou 1h - 0,5%	Marquage CE	Bidon de 1 et 5 L
UNISEPTA 3D	UNIDENT	- Chlorure de didécyldiméthyl ammonium - Biguanide	1%	Marquage CE	Flacon de 1L

PRODUITS A1 - PRÊTS À L'EMPLOI

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (indications du fournisseur)	Spécificités	Présentation
ALKASPRAY GSA	ALKAPHARM	- Alcool éthylique - Alkylamine	Marquage CE	Flacon de 1 L Bidon de 5 L
BACOBAN DL	ROPIMEX France	- Chlorure de benzalkonium - Pyrithion de sodium		Flacon de 500 mL
BACTINYL PRET A L'EMPLOI	ORAPI EUROPE Laboratoire GARCIN / BACTINYL	- Peroxydes stabilisés - Ammoniums quaternaires - Éthanol	Marquage CE	Flacon de 500 mL Bidon de 5 L
BACTINYL SPRAY MOUSSANT	ORAPI EUROPE Laboratoire GARCIN / BACTINYL	- Ammoniums quaternaires - Peroxydes - Éthanol	Marquage CE	Flacon de 750 mL
DENTASEPT SURFACES HAUTES	Laboratoires ANIOS	- Ammonium quaternaire - Acétate de guanidinium - N propanol	Marquage CE	Flacon de 750 mL
DENTO – VIRACTIS 77	HYGITECH	- Alkylamine - Ethanol	Marquage CE	Flacon de 1 L Bidon de 5 L
ELUSEPT Vaporisateur nettoyant désinfectant Surfaces	Laboratoires ELUSEPT / Pierre FABRE	- Alcool isopropylique - Alkylamine	Marquage CE	Vaporisateur de 750 mL
INCIDIN FOAM	ECOLAB SNC	- Isopropanol - Éthanol - Chlorure de benzalkonium - Glucoprotamine	Marquage CE	Bidon de 5 L Flacon 750 mL avec pistolet
MINUTEN SPRAY CLASSIC	KOMET France	- Ethanol - Isopropanol - Chlorhexidine digluconate - Dérivés d'alkylamine - Trialkylethoxyammonium-propionate	Marquage CE	Flacons de 500 mL Bidon de 5 L
MOUSS' SPRAY	IDENTIX	- Chlorure de Dialkyldiméthylammonium - Chlorure d'Alky(Aryl) diméthylammonium	Marquage CE	Flacon de 1L
SEPTOL SPRAY MOUSSE	Produits dentaires PIERRE ROLLAND	- Proponiate ammonium quaternaire - Acétate de guanidium	Marquage CE	Flacon de 750 mL
UNISEPTA FOAM	UNIDENT	- Chlorure de didécyldiméthyl ammonium - Biguanide	Marquage CE	Flacon mousser de 200 mL Flacon de 1 L

A2. LINGETTES POUR LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES SURFACES ET MOBILIER

Destination

Lingettes imprégnées de désinfectants destinées au nettoyage et à la désinfection des surfaces et mobilier des cabinets dentaires. Elles s'utilisent prêtes à l'emploi. Les critères d'inclusion retenus correspondent à une désinfection de bas niveau.

L'inscription dans cette rubrique **ne prend pas en compte l'efficacité détergente** qui, à l'heure actuelle, n'est pas normalisée. Dans tous les cas, seuls des essais de produits permettent à l'utilisateur d'étayer son choix.

**Seuls les produits ayant un marquage CE
peuvent être utilisés sur les surfaces des dispositifs médicaux.**

Critères d'inclusion

► Conformité aux normes

Norme NF EN 1040 (T 72-152)

Norme NF EN 1275 (T 72-202) : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*)

Norme NF EN 1276 (T 72-173) **en conditions de saleté** ou normes NF T 72-170 / NF T 72-171 (**spectre 4**) **en conditions de saleté**.

► Pour les normes NF EN 1040 – NF EN 1275 et NF EN 1276, seuls sont retenus les produits présentant une activité en 15 minutes maximum.

► La concentration d'usage annoncée par le fabricant doit être supérieure ou égale à la concentration active pour la norme la plus défavorable.

Le marquage CE (obligatoire au titre de la directive 93/42/CEE pour les produits revendiquant une utilisation sur les surfaces de dispositifs médicaux) est indiqué dans la colonne "spécificités".

Remarques

1. Les risques toxicologiques liés à l'utilisation du produit doivent être clairement énoncés.
2. L'activité virucide n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active et le temps de contact ont été précisés dans la colonne "spécificités". Elle doit, dans ce cas, être réalisée selon la méthodologie de la norme NF EN 14476, **en conditions de saleté**.

Responsables de la rubrique

Pr Martine Bonnaure-Mallet

Dr Delphine Seytre

A2. LINGETTES POUR LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES SURFACES ET MOBILIER

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (indications du fournisseur)	Spécificités	Présentation (Nombre de lingettes)
ALKALINGETTES	ALKAPHARM	- Alkylamine - Alcool éthylique	Marquage CE	Boîte de 120 lingettes
APOLNET S.A.	APOL	- Ammonium quaternaire - Éthanol - Acide benzoïque	Marquage CE	Boîte de 150 serviettes
ASEPTONET	Laboratoires SARBEC	- Ammonium quaternaire - Alcools	Marquage CE	Boîte de 100 lingettes
BACTINYL Lingettes désinfectantes	ORAPI EUROPE - Laboratoire GARCIN BACTINY	- Peroxydes - Ammonium quaternaire - Alcool	Marquage CE	Boîte de 120 lingettes
CORNEXINE PLUS	Laboratoire ATO ZIZINE	- Digluconate de chlorhexidine - Alcool éthylique dénaturé	Marquage CE	Boîte de 150 lingettes
DENTO – VIRACTIS 77	HYGITECH	- Alcool - Alkylamide	Marquage CE	Boîte de 120 lingettes
DENTO – VIRACTIS 79	HYGITECH	- Éthanol - Ammonium quaternaire	Marquage CE	Sachet souple de 100 lingettes
DY Lingettes	DENTSPLY France	- Ammonium quaternaire - Acide benzoïque - Éthanol	Marquage CE	Boîte de 250 lingettes
ECO-JET 1 tissue	Magnolia s.r.l.	- Ammonium quaternaire - Alcools	Marquage CE	Boîte de 100 lingettes
ELUSEPT Lingettes nettoyantes désinfectantes - Instruments	Laboratoires ELUSEPT / Pierre FABRE	- Acide benzoïque - Ammonium quaternaire - Éthanol	Marquage CE	Boîte de 100 lingettes
ELUSEPT Lingettes nettoyantes désinfectantes - Surfaces	Laboratoires ELUSEPT / Pierre FABRE	- Acide benzoïque - Ammonium quaternaire - Éthanol	Marquage CE	Boîte de 100 lingettes
HEXIDIS PLUS	SEPTODONT	- Digluconate de chlorhexidine - Alcool éthylique dénaturé	Marquage CE	Boîte de 150 lingettes
INCIDES N	ECOLAB SNC	- Alcool isopropylique - N-propanol	Marquage CE	Boîte de 90 lingettes
LINGET'ANIOS	Laboratoires ANIOS	- Éthanol - Digluconate de chlorhexidine - Alkylaminoalkylglycine	Marquage CE	Boîte de 120 lingettes
Lingettes BACOBAN WB	ROPIMEX France	- Chlorure de benzalkonium - Pyrithion de sodium	Marquage CE	Boîte de 170 lingettes
LINGETTES DENTACLEAN	C.F.P.M.	- Ammonium quaternaire - Alcools	Marquage CE	Boîte et recharge de 150 lingettes
LINGETTES KENTDENTAL	C.F.P.M.	- Ammonium quaternaire - Alcools	Marquage CE	Boîte et recharge de 150 lingettes
Lingettes JUMBO +	IDENTIX	- 1- Propanol - Éthanol	Marquage CE	Boîte et recharge de 200 lingettes
MEDIBASE Lingettes désinfectantes	C.F.P.M.	- Ammonium quaternaire - Éthanol	Marquage CE	Boîte et recharge de 100 lingettes
MIKROZID Lingettes	Schülke + S & M France	- Éthanol - 1-propanol	Marquage CE virucide	Boîte de 150 lingettes
MINUTEN WIPES	KOMET France	- Éthanol - Isopropanol - Chlorhexidine digluconate - Dérivés d'alkylamine - Trialkylethoxyammonium- propionate	Marquage CE	Boîte de 200 lingettes
SEPTOL Lingettes	Produits dentaires PIERRE ROLLAND	- Digluconate de chlorhexidine - Éthanol - Alkylamino - Alkylglycine	Marquage CE	Boîte et recharge de 120 lingettes
UNISEPTA PLUS WIPES	UNIDENT	- Éthanol - Ammonium quaternaire	Marquage CE	Boîtes de 100, 200 et 250 lingettes
WIP' ANIOS	Laboratoires ANIOS	- Ammonium quaternaire - Biguanide - Isopropanol	Marquage CE	Sachet de 50 lingettes

B. DISPERSATS DIRIGÉS POUR LA DÉSINFECTION DES ÉQUIPEMENTS (SPRAYS)

Destination

Produits destinés à désinfecter les surfaces, équipements et dispositifs médicaux, **préalablement nettoyés**. Les critères d'inclusion retenus correspondent à **une désinfection de bas niveau**. Ces produits s'utilisent purs, par pulvérisation des surfaces à traiter. Ils peuvent être directement pulvérisés sur un support à usage unique (lingette...) qui sera utilisé pour traiter les surfaces.

La surface traitée ne doit être ni rincée ni séchée après application du produit.

Le produit pourra être utilisé pour la désinfection de surface des dispositifs médicaux uniquement s'il possède le marquage CE.

Critères d'inclusion

► Conformité aux normes

Norme NF EN 1040 (T 72-152)

Norme NF EN 1275 (T 72-202 exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*))

Norme NF EN 1276 (T 72-173) **en conditions de propreté** ou normes NF T 72-170 / NF T 72-171 (**spectre 4**) **en conditions de propreté**.

► Pour les normes NF EN 1040, NF EN 1275 et NF EN 1276, seuls sont retenus les produits présentant une activité en 15 minutes maximum.

► L'activité virucide n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, elle est signalée dans la colonne "spécificités". Elle doit, dans ce cas, être réalisée selon la méthodologie de la norme NF EN 14476, **en conditions de propreté**.

► Le marquage CE (obligatoire au titre de la directive 93/42/CEE pour les produits revendiquant une utilisation sur les surfaces de dispositifs médicaux) est indiqué dans la colonne "spécificités".

Remarques

1. Le Comité de la liste positive des produits désinfectants **déconseille l'utilisation de produits dont la teneur en alcool est supérieure à 30%** pour des raisons de **sécurité incendie**. Si la teneur est supérieure à 30% cette information apparaît dans la colonne "spécificités".

2. Les **risques toxicologiques** liés à l'utilisation du produit doivent être clairement énoncés.

Les produits de la rubrique B sont destinés à désinfecter des surfaces préalablement nettoyées. Ils sont, à ce titre, différents des détergents désinfectants pour sols, surfaces et mobilier de la rubrique A.

Responsables de la rubrique

Dr Marc Apap

Dr Sylvie Bourzeix de Larouzière

B. DISPERSATS DIRIGÉS POUR LA DÉSINFECTION DES ÉQUIPEMENTS (SPRAYS)

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (indications du fournisseur)	Spécificités	Présentation
ALKA SDH 30	ALKAPHARM	- Chlorhydrate de biguanide - Ethanol - Isopropanol	Marquage CE	Flacon de 750 mL Bidon de 5L
ANIOSEPT 41	Laboratoires ANIOS	- Polyhexanide - Amphotère - Chlorure de didécyldiméthylammonium	Marquage CE 41% d'alcool	Aérosol 300 mL
APOLSPRAY	APOL	- Biguanide - Alcool isopropylique	Marquage CE	Bidon de 5 L
ASEPSIA SPRAY	APOL	- Alcool - Propylene glycol - Ammonium quaternaire - Acide benzoïque	Marquage CE	Bidon de 5 L
DENTASEPT Spray 29	Laboratoires ANIOS	- Ammoniums quaternaires - Polyhexanide - Alcool	Marquage CE	Flacon de 1 L Bidon de 5 L
DENTASEPT Spray 41	Laboratoires ANIOS	- Alkylaminoglycine - Ethanol - Chlorure de didecylidiméthylammonium - Polyhexaméthylène - Biguanide	Marquage CE 41% d'alcool	Flacon de 1L Bidon de 5 L
DY SPRAY	DENTSPLY France	- Biguanide - Alcool - Agent tensio-actif	Marquage CE	Flacon de 1 L
DY Surfaces	DENTSPLY France	- Alcool isopropylique - N propanol	Marquage CE 60% d'alcool	Flacon de 1 L
ECOJET 1 Spray	MAGNOLIA s.r.l.	- N-didecyl-N diméthylammoniumchloride - Alcools	Marquage CE	Flacon de 500 mL
ELUSEPT Spray désinfectant Instruments	Laboratoires ELUSEPT / Pierre FABRE	- Biguanide - Alcool isopropylique	Marquage CE	Flacon de 250 mL
FD 322	DÜRR DENTAL France	- Alcools	Marquage CE 56% d'alcool	Flacon de 2,5 L
FD 333	DÜRR DENTAL France	- Alcool - Ammonium quaternaire	Marquage CE 62% d'alcool	Flacon de 750 mL Flacon de 2,5 L
PREDOLYSE SPRAY	LABORATOIRE PRED	- Alkylaminoglycine - Éthanol - Chlorure de didecylidiméthylammonium - Polyhexaméthylène - Biguanide	Marquage CE 41% d'alcool	Flacon de 1 L Bidon de 5 L
SEPTINOL SA	Schülke + S & M France	- Éthanol - 1-propanol - Agents mouillants	Marquage CE 60% d'alcool	Flacon de 1 L Bidon de 5 L
SEPTOL SPRAY liquide	Produits dentaires PIERRE ROLLAND	- Ammoniums quaternaires - Amphotère - Polyhexanide - Éthanol	Marquage CE	Flacon de 1 L Bidon de 5 L
SURFACINE 29	Laboratoire ATO ZIZINE	- Ammoniums quaternaires - Polyhexanide - Alcool	Marquage CE	Flacon de 750 mL
SURF'SPRAY	IDENTIX	- 1- Propanol - Éthanol	Marquage CE 61% d'alcool	Bidon de 1 et 5 L
UNISEPTA light	UNIDENT	- Alcool éthylique - Biguanides - Ammoniums quaternaires	Marquage CE	Flacon de 1 L Bidon de 5 L
UNISEPTA PLUS	UNIDENT	- Ethanol - Propionate de Didecylmethyl oxyéthylammonium	Marquage CE 60% d'alcool	Flacon de 1L Bidon de 5 L
VAPOSEPT 29	SEPTODONT	- Ammoniums quaternaires - Polyhexanide - Ethanol	Marquage CE	Flacon de 750 mL
VAPOSEPTOL	ECOLAB SNC	- Biguanide - Agent tensio-actif	Marquage CE	Bidon de 5 L

C1. PRODUITS DÉTERGENTS - DÉSINFECTANTS POUR LA PRÉ-DÉSINFECTION DES DISPOSITIFS MÉDICAUX

Destination

Produits destinés à nettoyer et désinfecter tous les instruments réutilisables courants (miroirs, sondes, précelles, spatules,...) ainsi que le matériel de chirurgie (élevateurs, daviers, etc.). Sauf restrictions expressément formulées par le fabricant, la petite instrumentation rotative ou endo-canaulaire peut, elle aussi, être traitée avec ces produits. Les critères d'inclusion retenus correspondent à une désinfection de bas niveau.

Immédiatement après usage, les instruments sont immergés dans la solution de pré-désinfection pendant le temps préconisé par le fabricant. Son but : éliminer les souillures et réduire la quantité de micro-organismes présents sur le matériel pour éviter tout risque d'infection lors des manipulations. Les détergents désinfectants peuvent également être utilisés dans un bac à ultrasons. En fonction de l'état de saleté du matériel traité, la solution doit être renouvelée quotidiennement ou chaque demi-journée.

Après trempage, les dispositifs médicaux sont rincés.

Les produits retenus dans cette catégorie satisfont aux critères d'inclusion ci-après. Ces derniers ne tiennent compte que de leurs propriétés désinfectantes, puisqu'il n'existe aucune norme permettant d'évaluer leur aptitude au nettoyage.

Critères d'inclusion

► **Conformité aux normes**

Normes bactéricides

Norme NF EN 13 727 (T 72-175) **en conditions de saleté**

Norme NF EN 14 561 (T 72-602) **en conditions de saleté**

Normes fongicides, exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*)

Norme NF EN 13 624 (T 72-600) **en conditions de saleté**

Norme NF EN 14 562 (T 72-206) **en conditions de saleté**

► L'activité virucide n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne "spécificités". Elle doit, dans ce cas, être réalisée selon la méthodologie de la norme NF EN 14476, **en conditions de saleté**.

► **La concentration d'usage annoncée par le fabricant doit être supérieure ou égale à la concentration active pour la norme la plus défavorable.**

► **Absence d'aldéhydes dans la composition du produit.**

► **Le marquage CE est obligatoire au titre de la directive 93/42/CEE.**

Remarques

1. Les produits doivent être formulés pour éviter tout risque de corrosion.
2. Les risques toxicologiques liés à l'utilisation du produit doivent être clairement énoncés

Responsables de la rubrique

Dr Marc Apap

Dr Marie-Louise Goetz

C1. PRODUITS DÉTERGENTS DÉSINFECTANTS POUR LA PRÉ-DÉSINFECTION DES DISPOSITIFS MÉDICAUX

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (indications du fournisseur)	Concentration d'utilisation	Spécificités	Présentation
APOLICID +	APOL	- Alcool - Tensioactifs non ioniques - Ammonium quaternaire - Chlorhydrate de biguanide	1%		Bidon de 5 L
ASEPSIA PRE ENZYMATIQUE	APOL	- Tensioactifs non ioniques - Ammonium quaternaire - Chlorhydrate de biguanide - Enzymes	1%		Bidon de 1 L
ATOSTERIL N	Laboratoire ATO Zizine	- Chlorure de didécyldiméthylammonium	1%		Pot de 2 kg
BACTIDIME PDI	ORAPI EUROPE Laboratoire GARCIN / BACTINYL	- Chlorure de didecyl diméthylammonium	2,5%	Virucide 6 % 120 min sur poliovirus 15 min sur adenovirus	Flacon de 1L Bidon de 5 L Doses de 50 mL
DC1	KOMET France	- Ammonium - Éthanol	1%		Flacon de 1 et 3 L
DENTASEPT ENZYMATIQUE	Laboratoires ANIOS	- Propionate de didécylméthyl polyoxéthylammonium - Polyhexanide - Complexe enzymatique	1%		Bidons de 1 et 5 L
DENTASEPT PE	Laboratoires ANIOS	- Chlorure dialkyldiméthyl-ammonium - Complexe enzymatique	1%		Pot de 2 et 5 kg
DENTASEPT pH 7	Laboratoires ANIOS	- Polyhexanide - Propionate d'ammonium quaternaire, - Tensio-actifs	1%		Bidon de 2 et 5 L
DY SEPTI Poudre	DENTSPLY France	- Perborate de sodium - Tensioactifs - Tetra acétylthyldiamin	2%		Pot de 2 kg
ELUSEPT Concentré nettoyant désinfectant	Laboratoires ELUSEPT / Pierre FABRE	- Chlorure de didecyl diméthylammonium - Alcool isopropylique - Chlorure de benzalkonium	1%		Doses 50 mL Flacon de 2 L Bidon de 5 L
GIGASEPT INSTRU AF	Schülke + S & M France	- Acétate de cocospropylène-diamine guanidium - Chlorure de benzalkonium 1-phénoxypropan-2-ol	1,5% 60 min 2% 30 min 3% 15 min		Flacon de 2 L Bidon de 5 L

C1. PRODUITS DÉTERGENTS DÉSINFECTANTS POUR LA PRÉ-DÉSINFECTION DES DISPOSITIFS MÉDICAUX

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (indications du fournisseur)	Concentration d'utilisation	Spécificités	Présentation
GLUTASEPT N	SEPTODONT	- Chlorure de didécyldiméthylammonium - Ionique - Composés organiques non ioniques	1%		Pot de 2 kg
HEXALKAN +	ALKAPHARM	- Propionate d'ammonium - Tensioactifs non ioniques	0,5%		Flacons de 1 ou 2 L Bidons de 5 L Doses de 25 mL
ID 212	DÜRR DENTAL France	- Alkyl-benzyl-dimethyl ammonium chloride - Guanidinium	2%		Flacon de 2,5 L
ID 213	DÜRR DENTAL France	- 3- Aminopropyl-dodecyl-1,3-propane diamine - Alkyl-benzyl-dimethyl ammonium chloride - Guanidinium	2%		Flacon de 2,5 L
ID 400	PRISMAN	- Didecylammonium propionate - Bis docecyl amine	1%		Flacon de 1 L Bidon de 5 L
INSTRU +	IDENTIX	- Didecylammonium propionate - Bis docecyl amine	1%		Flacon de 1 L Bidon de 5 L
MICRO 10 +	UNIDENT	- Chlorure d'alkyl-benzyl-dimethyl-ammonium	2%		Flacons de 150 mL, 1 et 2,5 L Bidon de 5 L
MICRO 10 ENZYME	UNIDENT	- Polyhexanide - Propionate d'ammonium quaternaire - Complexe tri-enzymatique	2%		Flacon de 150 mL, 1 et 2,5 L Bidon de 5 L
PREDOLYSE TRI	LABORATOIRE PRED	- Propionate de didécylméthyl polyoxéthylammonium - Polyhexanide - Complexe enzymatique	1%		Bidon de 5 L
PREDOLYSE INSTRUMENTAIRE POUVRE	LABORATOIRE PRED	- Chlorure dialkylméthyl-ammonium - Complexe enzymatique	1%		Bidon de 2 kg
SEKUSEPT Pulver classic	ECOLAB SNC	- Polyphosphate de sodium - Perborate de sodium - Carbonate de sodium - Na-Tripolyphosphate - Éthylène diamine tétracétique - Agent tensioactif: cationique non ionique	2%		Sachet de 100g Pot de 2 kg
SEPTOL INSTRUMENTAIRE ENZYMATIQUE	Produits dentaires PIERRE ROLLAND	- Ammonium quaternaire - Chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide - Protéases, amylases et lipases	1%		Flacon de 2 L Bidon de 5 L

C2. PRODUITS DÉTERGENTS - DÉSINFECTANTS POUR LA PRÉ-DÉSINFECTION DES DISPOSITIFS MÉDICAUX ROTATIFS OU À CANAUX (FRAISES, INSTRUMENTS ENDOCANALAIRES) ET INSTRUMENTS DYNAMIQUES

Destination

Produits destinés à la pré-désinfection des petits instruments rotatifs (fraises, meules, pointes montées,...) et endocanalaire. Ils s'utilisent purs ou dilués et sont plus spécialement formulés pour les instruments fragiles, susceptibles de se corroder dans les solutions aqueuses de pré-désinfection pour instrumentation classique (Classe C1). Les critères d'inclusion retenus correspondent à une désinfection de bas niveau.

Après trempage, les dispositifs médicaux sont rincés.

Tout comme les produits de classe C1, ceux de cette rubrique sont sélectionnés **en fonction de leur caractère désinfectant et non de leur pouvoir nettoyant.**

Critères d'inclusion

► Conformité aux normes

Normes bactéricides

Norme NF EN 13 727 (T 72-175) **en conditions de saleté.**

Norme NF EN 14 561 (T 72-602) **en conditions de saleté**

Normes fongicides, exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*)

Norme NF EN 13 624 (T 72-600) **en conditions de saleté**

Norme NF EN 14 562 (T 72-206) **en conditions de saleté**

► L'activité virucide n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne "spécificités". Elle doit, dans ce cas, être réalisée selon la méthodologie de la norme NF EN 14476, **en conditions de saleté.**

► **La concentration d'usage annoncée par le fabricant doit être supérieure ou égale à la concentration active pour la norme la plus défavorable.**

► **Absence d'aldéhydes dans la composition du produit.**

► **Le marquage CE est obligatoire au titre de la directive 93/42/CEE.**

Remarques

1. Les produits doivent être formulés pour éviter tout risque de corrosion.

2. Les risques toxicologiques liés à l'utilisation du produit doivent être clairement énoncés.

Responsables de la rubrique

Dr Marc Apap

Dr Marie-Louise Goetz

C2. PRODUITS DÉTERGENTS DÉSINFECTANTS POUR LA PRÉ-DÉSINFECTION DES DISPOSITIFS MÉDICAUX ROTATIFS OU À CANAUX (FRAISES, INSTRUMENTS ENDOCANALAIRES) ET INSTRUMENTS DYNAMIQUES

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (indications du fournisseur)	Concentration d'utilisation	Spécificités	Présentation
APOLICID +	APOL	- Alcool - Tensioactifs non ioniques - Ammonium quaternaire - Chlorhydrate de biguanide	1%		Bidon de 5 L
ASEPSIA PRE ENZYMATIQUE	APOL	- Tensioactifs non ioniques - Ammonium quaternaire - Chlorhydrate de biguanide - Enzymes	1%		Bidon de 1 L
BACTINYL Fraises	ORAPI EUROPE Laboratoire GARCIN / BACTINYL	- Peroxydes - Ammoniums quaternaires	Prêt à l'emploi		Bidons de 2 et 5 L
DB 200	PRISMAN	- Didecylammonium propionate - Bisdodecyl amine	Prêt à l'emploi		Flacon de 1 L Bidon de 5 L
DC1	KOMET France	- Ammonium - Éthanol	1%		Flacons de 1 et 3 L
DENTASEPT SPECIAL FRAISE	Laboratoires ANIOS	- Chlorhydrate d'acide amino - Éthanol	Prêt à l'emploi		Flacon de 2 L Bidon de 5 L
DENTASEPT SPECIAL ROTATIF	Laboratoires ANIOS	- Polyhexanide - Propionate d'ammonium quaternaire - Détergents non ioniques de type alcools gras éthoxylés	Prêt à l'emploi		Flacon de 2 L Bidon de 5 L
DENTOVIRACTIS 57	HYGITECH	- Polyhexanide - Propionate d'ammonium quaternaire - Détergents non ioniques de type alcools gras éthoxylés	Prêt à l'emploi		Flacon de 2 L
DY MICRO	DENTSPLY France	- Hydroxyde de sodium - Alcool éthylique	Prêt à l'emploi		Flacon de 1 L
ENDOCLEAN	SEPTODONT	- Dérivés amphotères - Hydroxyde de sodium - Éthanol	Prêt à l'emploi		Bidons de 2 L
GYROSTERIL	Laboratoire ATO ZIZINE	- Hydroxyde de potassium - Propylène glycol - Epoxyde de diéthanolamide	Prêt à l'emploi		Bidon de 2 L
ID 212	DÜRR DENTAL France	- Alkyl-benzyl-dimethyl ammonium chloride - Guanidinium	2%		Flacon de 2,5 L
ID 220	DÜRR DENTAL France	- Propanol-1-ol - Hydroxyde de potassium - Guanidinium	Prêt à l'emploi		Flacon de 2,5 L
MICRO 10 +	UNIDENT	- Chlorure d'alkyl-benzyl-dimethyl-ammonium	2%		Flacon de 150 mL, 1 et 2,5 L Bidon de 5 L

C2. PRODUITS DÉTERGENTS DÉSINFECTANTS POUR LA PRÉ-DÉSINFECTION DES DISPOSITIFS MÉDICAUX ROTATIFS OU À CANAUX (FRAISES, INSTRUMENTS ENDOCANALAIRES) ET INSTRUMENTS DYNAMIQUES

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (indications du fournisseur)	Concentration d'utilisation	Spécificités	Présentation
MICRO 10 ENZYME	UNIDENT	- Polyhexanide - Propionate d'ammonium quaternaire - Complexe tri-enzymatique	2%		Flacons de 150 mL, 1 et 2,5 L Bidon de 5 L
NETOGERM	Laboratoire ATO ZIZINE	- Dérivés amphotères - Hydroxyde de sodium - Éthanol	Prêt à l'emploi		Bidon de 2 L
OROLIN BURBATH	ALSACE DENTAIRE SERVICES	- Propanol - Phenoxyéthanol - Ammonium quaternaire	Prêt à l'emploi		Bidons de 2 et 5 L
PREDOLYSE FRAISES	Laboratoire PRE	- Chlorhydrate d'acide aminé - Éthanol	Prêt à l'emploi		Bidon de 5 L
ROTAGERM	SEPTODONT	- Propylène glycol - Agent tensioactif - Hydroxyde de potassium	Prêt à l'emploi		Bidon de 2 L
ROTA'PREP	IDENTIX	- Didecylammonium propionate - Bisdodecyl amine	Prêt à l'emploi		Flacon de 2 L
SEKUDRILL	ECOLAB SNC	- Propylène glycol - Agent tensioactif non ionique	Prêt à l'emploi		Flacon de 2 L
SEPTOL FRAISES	Produits dentaires PIERRE ROLLAND	- Chlorhydrate d'acide aminé - Éthanol	Prêt à l'emploi		Flacon de 2 L
T-Cleanol	MICRO MEGA	- Éthanol - N-Propanol - (2-Hydroxyéthyl)-phényléther - Propionate de N, N-didécyloxyéthylammonium - Chlorhydrate polymérique biguanide	Prêt à l'emploi		Bidon de 5 L
X-Cidol 2	MICRO MEGA	- Propionate de N, N-didécyloxyéthylammonium - Chlorhydrate polymérique biguanide - N-Propanol	Prêt à l'emploi		Bidon de 5 L

D. PRODUITS DÉSINFECTANTS POUR DISPOSITIFS MÉDICAUX THERMOSENSIBLES

Destination

Produits destinés à la **désinfection des dispositifs médicaux thermosensibles**. Les critères d'inclusion retenus correspondent à une désinfection de niveau intermédiaire et ne tiennent pas compte de l'activité sporicide. **Ces produits sont exclusivement des désinfectants. Toutes les étapes de nettoyage doivent être réalisées avant leur utilisation.** Le procédé nécessitant l'immersion du dispositif médical dans la solution désinfectante, **concerne uniquement les dispositifs médicaux ne pouvant être stérilisés en raison de leur thermosensibilité**. Cette dernière information est donnée par le fabricant de dispositifs médicaux qui est tenu en vertu de la directive européenne 93/42/CEE, énoncée par l'arrêté du 20 avril 2006, de préciser le procédé approprié.

ATTENTION

Compte tenu du fait que la quasi-totalité des dispositifs médicaux utilisés en cabinet dentaire sont, soit stérilisables par la vapeur d'eau sous pression, soit à usage unique, **le champ d'application de ces désinfectants dans le domaine dentaire est très limité.**

Critères d'inclusion

► Conformité aux normes

Normes bactéricides

Norme NF EN 13 727 (T 72-175) **en conditions de propreté**

Norme NF EN 14 561 (T 72-602) **en conditions de propreté**

Normes fongicides, exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*)

Norme NF EN 13 624 (T 72-600) **en conditions de propreté**

Norme NF EN 14 562 (T 72-206) **en conditions de propreté**

Norme mycobactericide

Norme NF EN 14 348 **en conditions de propreté** pour *Mycobacterium terrae* (activité tuberculocide).

► L'activité virucide est testée selon la méthodologie de la norme NF EN 14 476 (T 72-185). **Pour toutes ces normes seuls sont retenus les produits présentant une activité en 15 minutes maximum.**

► **La concentration d'usage annoncée par le fabricant doit être supérieure ou égale à la concentration active pour la norme la plus défavorable.**

► **Le marquage CE est obligatoire au titre de la directive 93/42/CEE.**

Remarques

1. Les produits doivent être formulés pour limiter les risques de corrosion.
2. Les risques toxicologiques liés à l'utilisation du produit doivent être clairement énoncés.
3. Produit complexe d'utilisation.

Responsables de la rubrique

Dr Hélène Chardin

Dr Marie-Louise Goetz

D. PRODUITS DÉSINFECTANTS POUR DISPOSITIFS MÉDICAUX THERMOSENSIBLES

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (indications du fournisseur)	Concentration d'utilisation	Spécificités	Présentation
DENTASEPT APA Twin	Laboratoires ANIOS	- Acide peracétique 012% (après dilution)	2,4%	Tuberculocidie et virucidie : 10 min	2 flacons à diluer dans 5 L d'eau
DENTASEPT Ultra	Laboratoires ANIOS	- Glutaraldéhyde	Prêt à l'emploi	Tuberculocidie et virucidie : 10 min	Bidon de 5 L
DETERGYL PLUS	Laboratoire ATO ZIZINE	- Ammoniums quaternaires	5%	Tuberculocidie et virucidie : 15 min	Flacons de 50 mL Bidon 2 L, à diluer
QUITANET PLUS	SEPTODONT	- Ammoniums quaternaires	5%	Tuberculocidie et virucidie : 15 min	Flacons de 50 mL Bidon 2 L, à diluer

E. PRODUITS DÉSINFECTANTS POUR SYSTÈMES D'ASPIRATION

Destination

Produits destinés à la désinfection des systèmes d'aspiration.

Les produits figurant sur cette liste sont retenus uniquement sur **leurs propriétés antimicrobiennes. Les critères d'inclusion retenus correspondent à une désinfection de bas niveau.**

Leur capacité détergente (élimination du sang et des débris à l'intérieur des tuyaux d'aspiration), qui à l'heure actuelle n'est pas normalisée, n'a pas été prise en compte.

L'efficacité des produits évalués selon les essais normalisés varie en fonction des temps de contact.

En conséquence, selon les conditions d'application sur le terrain, l'efficacité de ces produits peut être modifiée par rapport aux résultats des essais normalisés.

Critères d'inclusion

- Normes bactéricides
 - Norme NF EN 13 727 (T 72-175) **en conditions de saleté**
 - Norme NF EN 14 561 (T 72-602) **en conditions de saleté**
- Normes fongicides, exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*)
 - Norme NF EN 13 624 (T 72-600) **en conditions de saleté**
 - Norme NF EN 14 562 (T 72-206) **en conditions de saleté**
- Norme virucide

L'activité virucide n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active, le temps de contact et les virus testés seront précisés dans la colonne "Spécificités". Elle devra, dans ce cas, avoir été testée selon la méthodologie de la norme NF EN 14 476 (72-185) **en conditions de saleté.**

- La concentration d'usage annoncée par le fabricant doit être supérieure ou égale à la concentration active pour la norme la plus défavorable.
- Le marquage CE est obligatoire au titre de la directive 93/42/CEE.

Remarques

1. Les produits sont formulés pour éviter tout risque de corrosion.
2. Les risques toxicologiques liés à l'utilisation du produit sont clairement énoncés.

Responsables de la rubrique

Dr Sylvie Bourzeix de Larouzière
Dr Hélène Chardin

E. PRODUITS DÉSINFECTANTS POUR SYSTÈMES D'ASPIRATION

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (indications du fournisseur)	Concentration d'utilisation	Spécificités	Présentation
ALPROJET-DD	KOMET France	- Chlorure de didécyldiméthylbenzylammonium	2%		Flacon de 500 mL Bidon de 5 L
ASEPTOL S.A.	SEPTODONT	- Chlorure de didécyldiméthylammonium - Polyhexanide	2%		Bidon de 5 L
CLINOVAC SA	Laboratoire ATO ZIZINE	- Chlorure de didécyldiméthylammonium - Polyhexanide	2%		Bidon de 5 L
DENTASEPT Aspiration SA	Laboratoires ANIOS	- Ammoniums quaternaires - Polyhexanide	2%		Bidon de 5 L
ELUSEPT Nettoyant- désinfectant aspiration	Laboratoires ELUSEPT / Pierre FABRE	- Ammoniums quaternaires - Acide glycolique - Tensioactifs non ioniques	2%		Flacon de 1 L
PULI-JET PLUS	MAGNOLIA s.r.l.	- Phénols	0,8%		Bidon de 1 L
PULI-JET PLUS NEW	MAGNOLIA s.r.l.	- Phénols	0,8%		Bidon de 1 L
SEPTOL Aspiration	Produits dentaires PIERRE ROLLAND	- Polyhexanide - Chlorure de didecyl diméthylammonium	2%		Flacon de 2 L Bidon de 5 L
VACUCID	UNIDENT	- Ammoniums quaternaires - Biguanides	2%		Flacon de 1 L Bidon de 5 L

M. HYGIENE DES MAINS

En 2009, de nouvelles recommandations françaises concernant l'hygiène des mains ont été publiées par la Société Française d'Hygiène Hospitalière (cf. Annexe III). Ces nouvelles recommandations encouragent l'abandon des savons désinfectants pour la désinfection des mains au profit du seul usage de savons doux et de produits de friction.

La rubrique M2, concernant les produits pour la désinfection chirurgicale des mains par lavage, a déjà été supprimée dans cette édition de la Liste positive des produits désinfectants dentaires. La rubrique M1 est encore publiée mais le Comité de la Liste incite les utilisateurs de ces produits à suivre les nouvelles recommandations.

Dans la mesure où il n'existe pas de norme permettant de définir une liste "positive" de savons doux, le Comité de la Liste invite les utilisateurs à consulter le site Prodhabase® (prodhabase-chu-lyon.fr) pour le choix de ces produits.

M1. PRODUITS POUR LE TRAITEMENT HYGIÉNIQUE DES MAINS PAR LAVAGE

Destination

Savons désinfectants permettant d'éliminer la flore transitoire des mains et de réaliser des gestes de niveau de risque intermédiaire.

Critères d'inclusion

► **Conformité aux normes**

Norme NF EN 1040 (T 72-152)

Norme NF T 72-170 / NF T 72-171 (spectre 4) **en conditions de saleté**

Norme NF EN 1499 (T 72-501)

► **L'activité levuricide** (*Candida albicans*) n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne "spécificités". Elle est dans ce cas réalisée selon la méthodologie de la norme NF EN 1275 (T 72-202).

► **L'activité virucide** n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active, le temps de contact, et les virus testés sont précisés dans la colonne "spécificités". Elle est dans ce cas réalisée selon la méthodologie de la norme NF EN 1275 (T 72-202).

► **L'activité virucide** n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active, le temps de contact, et les virus testés sont précisés dans la colonne "spécificités". Elle doit dans ce cas être réalisée selon la méthodologie de la norme NF EN 14 476, **en conditions de saleté.**

► **Communication du pH.**

Remarques

1. Le Comité de la Liste continue à prendre en compte les dossiers répondant aux exigences du pr EN 12 054 réalisé antérieurement.
2. La norme NF EN 1040 (T 72-152) n'est pas exigée pour les produits conformes au pr EN 12 054.

Responsables de la rubrique

Dr Odile Barsotti

Dr Raphaëlle Girard

Attention !

L'inscription dans cette rubrique ne prend pas en compte **la tolérance cutanée des produits** qui, à l'heure actuelle, n'est pas normalisée.
Il est fortement conseillé aux chirurgiens-dentistes de réaliser des essais au cabinet afin d'évaluer la tolérance cutanée des produits et leur acceptabilité.

M1. PRODUITS POUR LE TRAITEMENT HYGIÉNIQUE DES MAINS PAR LAVAGE

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (indications du fournisseur)	Dose et durée d'action recommandées (N.B)	Spécificités	pH	Présentation
BACTIMAINS DSF	ORAPI EUROPE Laboratoire GARCIN / BACTINYL	- Ethanol - Chlorure didecyl diméthyl ammonium	2 x 3 mL et 30 s (6 mL 60s)	<i>Candida albicans</i> 20% 5 min	6,5 ± 0,5	Flacons de 75, 250, 500 mL, 1 et 5 L
BIOVISEPT	Schülke + S & M France	- 1-propanol - 2-propanol - 2-biphénol	3 mL 30 s	<i>Candida albicans</i> 40% 5min	8,0 ± 0,2	Flacon de 1 L Bidon de 5 L
DENTASEPT SCRUB	Laboratoires ANIOS	- Chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide	3 mL 30 s		5,0 ± 0,5	Flacons de 1 et 5 L

(N.B) : sur la base des données de la norme NF EN 1499

M3. PRODUITS POUR LE TRAITEMENT HYGIÉNIQUE DES MAINS PAR FRICTION

Destination

Produits en phase alcoolique permettant d'éliminer la flore transitoire des mains et de réaliser des gestes à niveau de risque infectieux intermédiaire.

Critères d'inclusion

► Conformité aux normes

Norme NF EN 1040 (T 72-152)

Norme NF EN 1275 (version 2006) (T 72-202) pour l'activité levuricide (*Candida Albicans*), temps de contact de 1 minute maximum

Norme NF T 72-170 / NF T 72-171 (spectre 4) **en conditions de propreté**

Norme NF EN 1500 (T 72-502) pour un temps inférieur ou égal à 1 minute

► L'activité virucide n'est pas exigée mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active, le temps de contact et les virus testés sont précisés dans la colonne "Spécificités". Elle doit dans ce cas être réalisée selon la méthodologie de la norme NF EN 14 476, **en conditions de propreté**.

Remarques

1. Le Comité de la Liste continue à prendre en compte les dossiers répondant aux exigences du pr EN 12 054 réalisé antérieurement.

2. Les normes NF EN 1040 (T 72-152) et NF T 72-170 ou 171 ne sont pas exigées pour les produits conformes au pr EN 12 054.

Responsables de la rubrique

Dr Odile Barsotti

Dr Raphaëlle Girard

Attention !

L'inscription dans cette rubrique ne prend pas en compte **la tolérance cutanée des produits** qui, à l'heure actuelle, n'est pas normalisée.

Il est fortement conseillé aux chirurgiens-dentistes de réaliser des essais au cabinet afin d'évaluer la tolérance cutanée des produits et leur acceptabilité.

M3. PRODUITS POUR LE TRAITEMENT HYGIÉNIQUE DES MAINS PAR FRICTION

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (indications du fournisseur)	Dose et durée d'action recommandées (NB)	Spécificités	Présentation
ALPROSEPT HDE	KOMET France	- Éthanol - Isopropanol	3 ml 30 s	<i>Candida albicans</i> 80% 1min	Flacon de 1 L
ASEPSIA GEL	APOL	- Ethanol - Alcool isopropylique	3 mL 30 s	<i>Candida albicans</i> 50% 30 s	Flacon de 300 mL
BACTIMAINS GHA	ORAPI EUROPE - LABORATOIRE GARCIN BACTINYL	-Alcool isopropylique	2 x 3 mL 30 s (6 mL 60 s)	<i>Candida albicans</i> 80% 30 s	Flacons de 75, 250, 500 mL et 1 L
BACTIMAINS SHA	ORAPI EUROPE - LABORATOIRE GARCIN BACTINYL	- Alcool isopropylique	3 mL 30 s	<i>Candida albicans</i> 80% 30 s	Flacons de 75, 250 et 500 mL Poche souple de 1L
DENTASEPT GEL 85	Laboratoires ANIOS	- Alcool éthylique	3 mL 30 s	<i>Candida albicans</i> 80% 30 s	Flacon de 75 et 300 mL
DERMAFILM Gel	SEPTODONT	- Alcool éthylique	3 mL 30s	<i>Candida albicans</i> 80% 30 sec Virucide 100% 30 s (NF EN 14 476)	Flacon de 500 mL
DERMALINE Gel	Laboratoire ATO ZIZINE	- Alcool éthylique	3 mL 30s	<i>Candida albicans</i> 80% 30 sec Virucide 100% 30 s (NF EN 14 476)	80% 30 sec Virucide 100% 30 s (NF EN 14 476) Flacon de 500 mL
DERMALKAN GEL	ALKAPHARM	- Alcool éthylique - Alcool isopropylique	3 mL 30 s	<i>Candida albicans</i> 80% 1 min	Flacons de 125, 300, 500 mL et 1 L
DERMOCOL GEL NEW	UNIDENT	- Alcool éthylique	3 mL 30 s	<i>Candida albicans</i> 80% 30 s	Flacons de 150 mL et de 1 L
DERMOCOL NEW	UNIDENT	- Alcool éthylique	3 mL 30 s	<i>Candida albicans</i> 60% 30 s	Flacons de 150 mL et de 1 L
DESDERMAN GEL	Schülke + S & M France	- Ethanol - Biphénol –2-ol - 2-propanol	3 mL 30 s	<i>Candida albicans</i> 40% 1 min	Flacon de 60 mL 450 mL et 1 L
DESDERMAN N	Schülke + S & M France	- Ethanol - Biphénol –2-ol - 2-propanol	3 mL 30 s	<i>Candida albicans</i> 40% 1 min	Flacons de 150 et 1 L Bidon de 5 L

M3. PRODUITS POUR LE TRAITEMENT HYGIÉNIQUE DES MAINS PAR FRICTION

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (indications du fournisseur)	Dose et durée d'action recommandées (NB)	Spécificités	Présentation
DY GEL	DENTSPLY France	- Alcool éthylique	3 mL 60 s	<i>Candida albicans</i> 80% 30 s	Flacon de 500 mL
ELUSEPT Gel hydro désinfectant	Laboratoires ELUSEPT / Pierre FABRE	- Ethanol - Alcool isopropylique	3 mL 30 s	<i>Candida albicans</i> 50% 30 s Virucide 100% 1 min (NF EN 14 476)	Flacon de 100, 500 mL et 1 L
HD 410	DÜRR DENTAL France	- 2-Propanol - Isopropanol	3 mL 15 s	<i>Candida albicans</i> 50% 15 s	Flacon de 400, 500 mL Bidons de 1 et 2,5 L
ISEPT GEL	IDENTIX	- 2-Propanol - 1-Propanol	3ml et 30 sec	<i>Candida albicans</i> 80% 30 s	Flacon de 500 mL et 1 L
OROSEPT	ALSACE DENTAIRE SERVICES	- Alcools	1x3mL 30 sec	<i>Candida albicans</i> 80% 30 s	Flacon de 1 L Bidon de 5 L
PREDAGEL	Laboratoires PRED	- Alcool éthylique	3mL et 30 sec	<i>Candida albicans</i> 40% 30 s	Flacon de 500 mL
SEPTOL Mains	Produits dentaires PIERRE ROLLAND	- Ethanol - Isopropanol	3 mL 30 s	<i>Candida albicans</i> 80% 30 s	Flacon de 300 mL
SPIRIGEL	ECOLAB SNC	-Alcool éthylique	3 mL 30 s	<i>Candida albicans</i> 80% 30 s	Flacons de 100 et 500 mL

NB : au regard de la norme NF EN 1500.

M4. PRODUITS POUR LA DÉSINFECTION CHIRURGICALE DES MAINS PAR FRICTION

Destination

Produits en phase alcoolique permettant d'éliminer la flore transitoire des mains et de réduire la flore résidente afin de réaliser des gestes à haut risque infectieux requérant une asepsie de type chirurgical.

Critères d'inclusion

► Conformité aux normes

Norme NF EN 1040 (T 72-152)

Norme NF EN 1275 (T 72-202) : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*), temps de contact 5 minutes maximum. La concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne "spécificités".

Norme NF T 72-170 / NF T 72-171 (spectre 4) **en conditions de propreté.**

Norme NF EN 12 791

► L'activité virucide n'est pas exigée mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active, le temps de contact et les virus testés sont précisés dans la colonne "spécificités". Elle doit dans ce cas être réalisée selon la méthodologie de la norme NF EN 14 476, **en conditions de propreté.**

Remarques

1. Le Comité de la Liste continue à prendre en compte les dossiers répondant aux exigences du pr EN 12 054 réalisé antérieurement.

2. Les normes NF EN 1040 (T 72-152) et NF T 72-170 ou 171 ne sont pas exigées pour les produits conformes au pr EN 12 054.

3. La conformité au pr EN 12 791 n'est pas acceptée en raison de différences significatives entre le projet et la norme définitive (publiée en août 2005).

Responsables de la rubrique

Dr Odile Barsotti

Dr Raphaëlle Girard

Attention !

L'inscription dans cette rubrique ne prend pas en compte **la tolérance cutanée des produits** qui, à l'heure actuelle, n'est pas normalisée.

Il est fortement conseillé aux chirurgiens-dentistes de réaliser des essais au cabinet afin d'évaluer la tolérance cutanée des produits et leur acceptabilité.

M4. PRODUITS POUR LA DÉSINFECTION CHIRURGICALE DES MAINS PAR FRICTION (DCF)

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (indications du fournisseur)	Dose et durée d'application*	Effet prolongé validé*	Spécificités	Présentation
ASEPSIA GEL	APOL	- Ethanol - Alcool isopropylique	3 x 3 mL 3 min au total	NON	<i>Candida albicans</i> 50% 30 s	Flacon de 300 mL
BACTIMAINS GHA	ORAPI EUROPE - LABORATOIRE GARCIN BACTINYL	- Alcool isopropylique	3 x 3 mL 3 min au total	NON	<i>Candida albicans</i> 80% 30 s	Flacons de 75, 250 et 500 mL et 1 L
DENTASEPT GEL 85	Laboratoires ANIOS	- Alcool éthylique	2 x 3 mL 1 min 30 au total	NON	<i>Candida albicans</i> 80% 30 s	Flacons de 75 et 300 mL
DERMAFILM Gel	SEPTODONT	- Alcool éthylique	2 x 3 mL 1 min 30 au total	NON	<i>Candida albicans</i> 80% 30 sec Virucide 100% 30 s (NF EN 14 476)	Flacon de 500 mL
DERMALINE Gel	Laboratoire ATO ZIZINE	- Alcool éthylique	2 x 3 mL 1 min 30 au total	NON	<i>Candida albicans</i> 80% 30 sec Virucide 100% 30 s (NF EN 14 476)	Flacon de 500 mL
DERMALKAN GEL	ALKAPHARM	- Alcool éthylique - Alcool isopropylique	2x3 mL 1min	NON	<i>Candida albicans</i> 80% 1 min	Flacons de 125, 300, 500 mL et 1 L
DERMOCOL GEL NEW	UNIDENT	- Alcool éthylique	2 x 3 mL 1 min 30 au total	NON	<i>Candida albicans</i> 80% 30s	Flacon de 1 L
DERMOCOL NEW	UNIDENT	- Alcool éthylique	2 x 3 mL 1 min 30 au total	NON	<i>Candida albicans</i> 40% 30s	Flacon de 1 L
DERMOCOL NEW COLOURLESS	UNIDENT	- Alcool éthylique	2 x 3 mL 1 min 30 au total	NON	<i>Candida albicans</i> 60% 30 s	Bidon de 5 L
DESDERMAN GEL	Schülke + S & M France	- Ethanol - Biphényle-2-ol - 2-propanol	2 x 5 mL 3 min au total	NON	<i>Candida albicans</i> 40% 5 min	Flacons de 60, 450 ml et 1 L
DESDERMAN N	Schülke + S & M France	- Ethanol - Biphényle-2-ol - 2-propanol	2 x 5 mL 1 min 30 au total	NON	<i>Candida albicans</i> 40% 5 min	Flacons de 150 mL et de 1 L Bidon de 5 L
ELUSEPT Gel hydro désinfectant	Laboratoires ELUSEPT / Pierre FABRE	- Ethanol - Alcool isopropylique	2 x 4,5 mL 1 min 30 au total	NON	<i>Candida albicans</i> 50% 30s Virucide 100% 1 min (NF EN 14 476)	Flacon de 100 et 500 mL
HD 410	DÜRR DENTAL France	- 2-Propanol - Isopropanol	N x 3 mL 1 min 30 au total	OUI	<i>Candida albicans</i> 50% 15 s	Flacon de 400 et 500 mL Bidon de 1 et 2,5 L
ISEPT GEL	IDENTIX	- 2-Propanol - 1-Propanol	N x 3 mL 1 min au total	NON	<i>Candida albicans</i> 80% 30 s	Flacon de 500 mL et 1 L
PREDAGEL	Laboratoires PRED	- Alcool éthylique	2x4,5 mL 3 min au total	OUI	<i>Candida albicans</i> 40% 30 s	Flacon de 500 mL

*** Validation des produits pour la désinfection chirurgicale des mains selon la NF EN 12 791**

Les produits retenus sur la liste 2009-2010 sont tous validés, selon la norme NF EN 12 791, pour un effet immédiat et un effet prolongé à 3 heures avec une activité équivalente à la méthode de référence (propanol à 60 : 3 mL répétés pour permettre 3 min de contact). La quantité et le temps de contact avec lesquels cette validation a été faite sont indiqués dans la colonne "Dose et durée d'application".

Pour les produits présentant, en plus, un effet prolongé à 3 heures significativement supérieur à celui de la référence, il est spécifié un OUI dans la colonne "effet prolongé validé" du tableau.

ANNEXE I

LISTE DES FABRICANTS

ALKAPHARM Mme Claire MONESTEL	102 avenue Gaston Roussel – Parc Biotech 93230 ROMAINVILLE	Tél. 01.41.50.59.80 Fax 01.48.30.54.31
ALSACE DENTAIRE SERVICES M. Fabrice LAMIELLE	1 rue du Tissage 68500 ISSENHEIM	Tél. 03.89.83.05.57 Fax
Laboratoires ANIOS M. Jacques CRIQUELION	Pavé du Moulin 59260 LILLE-HELLEMMES	Tél. 03.20.67.67.67 Fax 03.20.67.67.68
APOL Mme Marie-Claire LEVE	597 rue René Cassin 39300 CHAMPAGNOLE	Tél. 03.24.52.28.88 Fax 03.84.52.29.99
Laboratoire ATO ZIZINE M. Gonzague DAVID	69 rue de Wattignies – BP 50018 75560 PARIS Cedex 12	Tél. 01.48.89.67.67 Fax 01.48.89.82.54
C.F.P.M. Mme Patricia FERREIRA	25 rue Bleue 75009 PARIS	Tél. 01.48.01.27.23 Fax 01.47.70.04.12
DENTSPLY France Dr. Carlos FUENTES -HERRERO	4 rue Michel Faraday 78067 ST QUENTIN EN YVELINES cedex	Tél. 01.30.14.77.77 Fax 01.30.14.77.00
DÜRR DENTAL France M. Jean-Pierre SENEGACNIK	26 rue Diderot 92000 NANTERRE	Tél. 01.55.69.11.50 Fax 01.55.69.11.51
ECOLAB SNC M. Afrim KARAJ	8 rue Rouget de Lisle 92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex	Tél. 01.40.93.95.33 Fax 01.40.93.94.59
Laboratoires ELUSEPT / Pierre FABRE Mme Laurence DOLBOIS	Parc technologique du Canal 3, rue Ariane 31527 RAMONVILLE SAINT-AGNE Cedex	Tél. 05.61.73.74.00 Fax 05.61.73.74.01
HYGITECH M. Michael STEMMER	25 rue Bleue 75009 PARIS	Tél. 01.48.01.27.23 Fax 01.47.70.04.12
I-DENTIX M. Philippe MOOCK	22 quai Rouget de Lisle 67000 STASBOURG	Tél. 03.88.20.53.17 Fax 03.88.52.91.83
KOMET France M. Arnaud PEMZEC	11 rue de Reuilly 75012 PARIS	Tél. 01.43.48.89.90 Fax 01.43.48.90.65
MAGNOLIA SRL M. Hervé FONTAIN	7 rue de Micy 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN	Tél. 02.38.22.34.10 Fax 02.38.22.34.15
MICRO MEGA Mme Isabelle BOURG	5-12 rue du Tunnel 25006 BESANCON Cedex	Tél. 03.81.54.42.29 Fax 03.81.54.42.49
ORAPI EUROPE - LABORATOIRE GARCIN BACTINYL Mme Franceline VROT	Parc Industriel de la Plaine de l'Ain 5 allée des Cèdres 01150 VULBAS	Tél. 04.73.26.51.20 Fax 04.73.28.94.20
Laboratoires PRED M. Gilles BODY	79 avenue Aristide Briand 94118 ARCUEIL Cedex	Tél. 01.41.98.34.00 Fax 01.41.98.34.11
PRISMAN gmbh M. Bruno DUHAMEL	8 ter rue des Aqueducs 69005 LYON	Tél. 06.42.24.68.22 Fax 04.72.57.77.04
Produits dentaires PIERRE ROLLAND Mme Geneviève de VILLEDON	17 avenue Gustave Eiffel – BP 30216 33708 MERIGNAC Cedex	Tél. 05.56.34.06.07 Fax 05.56.34.92.92
ROPIMEX France M. Édouard WEIL	9 rue de l'Usine 57600 FORBACH	Tél. 03.87.85.58.62 Fax 03.87.87.62.69
Laboratoires SARBEC M. Thomas SIX	ZI Vertduquet – BP 64 59531 NEUVILLE EN FERRAIN Cedex	Tél. 03.20.69.26.26 Fax 03.20.69.26.69
SCHÜLKE S & M France M. Christophe SERVET	10 rue Cognacq-Jay 75341 PARIS Cedex 07	Tél. 01.44.11.00.81 Fax 01.44.11.02.41
SEPTODONT M. Gonzague DAVID	58 rue du Pont de Créteil 94107 SAINT MAUR DES FOSSES Cedex	Tél. 01.49.76.70.00 Fax 01.48.85.54.01
UNIDENT S.A M. Keith BRUTON	4 rue François Perréard CP142 1225 CHÊNE-BOURG SUISSE	Tél. +41.22.839.7900 Fax +41.22.839.7910

ANNEXE II

Responsables du Comité :
Martine BONNAURE-MALLET et Marie-Louise GOETZ
Membres du comité de la liste

Marc APAP	46 bis rue André Bonnenfant 78100 ST GERMAIN EN LAYE	Tél. 01 34 51 88 73 apapmarc@noos.fr
Odile BARSOTTI	Faculté d'Odontologie 11 rue Guillaume Paradin 69372 LYON CEDEX 08	Tél. 04 78 77 86 86 Fax 04 78 77 86 96 barsotti@sante.univ-lyon1.fr
Martine BONNAURE-MALLET	Equipe de Microbiologie UPRES EA 1254 UFR Médicales, Pharmaceutiques et Odontologie 2 avenue du Pr Léon Bernard 35043 RENNES CEDEX	Tél. 02 23 23 43 58 Fax 02 23 23 49 13 martine.bonnaure@univ-rennes1.fr
Sylvie Bourzeix de Larouzière	Service d'Hygiène Hospitalière CHU Clermont-Ferrand Centre de Biologie Rue Montalembert 63003 CLERMONT FERRAND CEDEX 1	Tél. 04 73 75 48 70 Fax 04 73 75 48 71 sdelarouziere@chu-clermontferrand.fr
Hélène CHARDIN	Faculté de Chirurgie Dentaire 1 rue Maurice Arnoux 92120 MONTROUGE	Tél. 01 58 07 68 10 Fax 01 58 07 68 06 helene.chardin@univ-paris5.fr
Raphaëlle GIRARD	Unité Hygiène et Épidémiologie Pavillon 3B Centre Hospitalier Lyon Sud 69495 PIERRE BENITE Cedex	Tél. 04 78 86 12 73 Fax 04 78 86 41 22 raphaelle.girard@chu-lyon.fr
Marie-Louise GOETZ	Service d'Hygiène Hospitalière Hôpital Civil 1 place de l'Hôpital 67091 STRASBOURG	Tél. 03 90 24 38 48 Fax 03 90 24 38 53 ml.goetz@orange.fr
Philippe ROCHER	ADF 7 rue Mariotte 75017 PARIS	Tél. 01 58 22 17 10 Fax 01 58 22 17 40 commis@adf.asso.fr
Delphine SEYTRE	Unité d'Hygiène Hôpital Avicenne 125 route de Stalingrad 93009 BOBIGNY	Tél. 01 58 22 17 10 delphine.seytre@avc.aphp.fr

HYGIENE DES MAINS AU CABINET DENTAIRE

Des nouvelles recommandations françaises concernant l'hygiène des mains ont été publiées par la Société Française d'Hygiène Hospitalière. Le texte ci-dessous reprend les recommandations publiées les plus utiles au cabinet dentaire.

INDICATIONS ET TECHNIQUE

Indications de l'hygiène des mains

1- Il est fortement recommandé d'effectuer une friction hydro-alcoolique en remplacement du lavage des mains (au savon doux ou antiseptique) en l'absence de souillure visible des mains.

2- Il est fortement recommandé d'effectuer une friction hydro-alcoolique :

- immédiatement avant tout contact direct avec un patient,
- immédiatement avant tout soin propre ou tout acte invasif,
- entre un soin contaminant et un soin propre ou un acte invasif chez un même patient,
- après le dernier contact direct ou soin auprès d'un patient,
- après contact avec l'environnement immédiat du patient,
- après tout contact avec des liquides biologiques immédiatement après avoir retiré les gants (à défaut, si pas d'usage de gants, après un lavage au savon doux),
- avant d'enfiler des gants pour un soin,
- immédiatement après le retrait des gants de soins.

3- Dans le cadre de précautions standard, le fait d'entrer dans la chambre d'un patient ne constitue pas à lui seul une indication à la réalisation d'une friction ou d'un lavage des mains.

4- Il est fortement recommandé de préconiser le recours à la friction hydro-alcoolique :

- dans tous les lieux où sont réalisés des soins (unités d'hospitalisation et d'hébergement, plateaux techniques, cabinets d'exercice de tous les professionnels de santé, domicile ou substitut de domicile...) ;
- et
 - pour tous les professionnels de santé,
 - pour les prestataires internes et externes des structures d'hospitalisation ou d'hébergement, bénévoles et autres professionnels (aide-ménagère, auxiliaire de vie...) oeuvrant à la prise en charge de patients dans une logique de soins,
 - pour les visiteurs et les familles lorsqu'ils participent (sont associés) aux soins,
 - et par extension aux collectivités accueillant des enfants, bien que n'étant pas un lieu de soin au sens de la nouvelle définition des IAS.

5- Il est fortement recommandé aux patients pris en charge dans une structure d'hospitalisation ou d'hébergement collectif d'effectuer un geste d'hygiène des mains avant d'accéder à une pièce commune (salle de restauration, salle de détente, plateau technique et salle de rééducation, salle de jeux...).

6- À ces recommandations issues du groupe de la SFHH « transmission croisée », le groupe de travail « hygiène des mains » ajoute la recommandation, pour les patients pris en charge dans une structure d'hospitalisation ou d'hébergement collectif, d'effectuer un geste d'hygiène des mains pour les gestes de la vie courante, par exemple après être passé aux toilettes.

Technique d'hygiène des mains

1- Il est recommandé de respecter les points essentiels suivants :

- de ne porter ni montre, ni bijou, bague ou alliance,
- d'avoir les avant-bras découverts (blouse à manches courtes),
- d'utiliser un PHA répondant à la norme EN1500,
- de l'appliquer sur des mains sèches et visiblement propres. Si les mains sont visiblement souillées, préférer un lavage des mains,
- d'utiliser un volume de PHA pour permettre une friction d'une durée suffisante (ce volume pouvant varier entre les personnes et les produits),
- de couvrir toute la surface des deux mains et des poignets en suivant les sept étapes suivantes : paume contre paume, paume contre le dos de la main (paume gauche sur main droite puis inverser), paume contre paume avec doigts entrelacés, dos des doigts contre paume opposée, l'ensemble des pouces, ongles dans les creux de la main, poignets par rotation,
- de répéter ces sept étapes à plusieurs reprises, autant de fois que possible jusqu'au bout du temps de contact et
- de frictionner les mains jusqu'au séchage complet,
- de ne pas réaliser un lavage des mains avant THF : les savons sont détergents et suppriment la couche lipidique cutanée, favorisant ainsi l'intolérance liée aux PHA.

Cependant, certaines situations (mains visiblement souillées) ou certains micro-organismes (*C. difficile*, agent de la gale) imposent un lavage des mains, parfois suivi d'un THF sur des mains correctement séchées.

2- Technique d'un traitement hygiénique par friction

- prendre le volume nécessaire à la friction pour un traitement hygiénique des mains par friction, c'est-à-dire celui qui permet de couvrir complètement les mains et les poignets, variable selon les fabricants, le type de produit (gel ou liquide) et bien sûr la taille des mains : habituellement entre 1,5 et 3 ml,
- frictionner les mains jusqu'à leur séchage complet et pour une durée suffisante.

Désinfection chirurgicale par friction

1- Il est recommandé de respecter les points essentiels suivants :

- privilégier la désinfection chirurgicale par friction au lavage chirurgical des mains.
- effectuer, pour des raisons d'efficacité et de tolérance cutanée, ce lavage des mains à l'entrée dans le bloc opératoire, au moins 10 minutes avant de procéder à la désinfection chirurgicale par friction ; la dissociation du lavage des mains de la désinfection chirurgicale par friction nécessite un aménagement du bloc opératoire.
- faire la désinfection en deux temps pour éviter les erreurs d'asepsie bien que la norme EN12791 précise que l'application du PHA sur les mains peut être faite en un seul temps. La première friction inclura les coudes, la seconde s'arrêtera au niveau des avant-bras. La durée totale des deux frictions cumulée sera celle nécessaire pour répondre à la norme EN12791.

2- Technique de lavage initial (en début de programme) :

- avoir des ongles courts, proscrire les ongles artificiels,
- enlever tous les bijoux (y compris alliance lisse) aux mains et aux poignets,
- laver les mains au savon doux pour une durée totale qui ne doit pas excéder une minute pour l'ensemble du lavage,
- n'utiliser une brosse que pour les ongles et que pour le premier lavage de la journée,
- rincer une minute de manière très complète, en assurant une action mécanique pour éliminer tout résidu de savon,

- essuyer avec un essuie-mains non stérile, de manière très complète, y compris les avant-bras et les coudes.
- 3- Technique de désinfection proprement dite**
- regarder la pendule pour identifier le moment du début,
 - utiliser un PHA répondant à la norme EN12791,
 - utiliser un volume de PHA suffisant pour garder les mains et les avant-bras mouillés durant le temps recommandé, en reprendre si besoin,
 - frictionner jusqu'au séchage complet avant d'enfiler les gants.
 - ne réaliser, à la fin du geste opératoire et si une seconde intervention est prévue, que la désinfection chirurgicale par friction, sans lavage des mains au savon, sauf si les mains sont visiblement souillées ou si des gants poudrés ont été utilisés ; si un lavage des mains est nécessaire, il est recommandé de l'effectuer immédiatement après retrait des gants.

PHYSIOLOGIE DE LA PEAU ET TOLÉRANCE

- 1-** Il est fortement recommandé de supprimer les savons antiseptiques utilisés pour les mains des soignants, quelles que soient les indications (haut niveau de validation) : suppression des procédures de lavage hygiénique et de lavage chirurgical.
 - 2-** Il est fortement recommandé de choisir les produits sur la base de tests de terrain reposant sur des méthodes validées (OMS).
 - 3-** Il est fortement recommandé de choisir les produits sur la base de tests réalisés en hiver dans les établissements où ces produits seront utilisés y compris pour les marchés à l'échelle nationale.
 - 4-** Il est fortement recommandé d'éliminer les produits contenant des substances mutagènes ou tératogènes, en attendant que les AMM biocides interdisent la commercialisation des produits en contenant.
 - 5-** Il est fortement recommandé de mettre à disposition des crèmes protectrices, choisies sur la base de tests de terrains et rédaction de consignes d'utilisation (usage limité au matin, au soir et aux moments de pause).
 - 6-** Il est fortement recommandé de mettre en place une formation permanente encourageant l'adoption de la friction à la place du lavage chaque fois que possible et favorisant une prévention des dermatoses.
 - 7-** Il est fortement recommandé de mettre en place un système de vigilance et de surveillance des dermatoses plus exhaustif que les déclarations de maladies professionnelles.
 - 8-** Il est fortement recommandé de réaliser des audits de pratiques incluant les suivis des erreurs de technique conduisant à des intolérances.
 - 9-** Il est fortement recommandé de rédiger une nouvelle procédure de désinfection chirurgicale par friction pour en accroître l'efficacité et la tolérance en supprimant le lavage immédiatement avant la friction :
 - lavage au vestiaire ou en sortie de salle d'opération,
 - immédiatement avant chirurgie, réaliser seulement les deux temps de friction.
- Il faut noter qu'une telle recommandation va devoir être associée à des recommandations architecturales sur les vestiaires et les salles de préparation des équipes chirurgicales.*

HYGIÈNE DES MAINS DANS DES SITUATIONS SPÉCIFIQUES ET MESURES DE SÉCURITÉ

PHA et micro-organismes autres que les bactéries

- 1- Une activité virucide ne pourra être reconnue que si le produit valide la NF EN14 476 en un temps compatible avec la friction.
- 2- Quand l'activité du PHA est non prouvée ou incertaine sur l'agent pathogène isolé ou suspect (ex : *Clostridium difficile*), les recommandations spécifiques édictées pour cet agent pathogène seront appliquées.

PHA et port de gants

- 1- Porter des gants uniquement quand cela est nécessaire : les utiliser dans le respect des précautions standard et des précautions contact.
- 2- Choisir un produit ayant une bonne tolérance cutanée (cf. recommandations à ce sujet).
- 3- Attendre que les mains soient parfaitement sèches avant d'enfiler les gants.
- 4- Au retrait des gants, désinfecter les mains avec un PHA pour éliminer les agents pathogènes potentiellement présents.
- 5- Privilégier les gants non poudrés.
- 6- Utiliser des gants ne remplace pas l'hygiène des mains.
- 7- Pour les gants latex, privilégier ceux à teneur en protéines la plus faible.

PHA et sécurité incendie

- 1- Appliquer les règles de sécurité incendie (volume stocké, lieu de stockage, température...).
- 2- Frictionner les mains en dehors de toute source de chaleur.
- 3- Frictionner jusqu'à évaporation totale de l'alcool.
- 4- Positionner les flacons loin des sources de chaleur.

PHA et services à risque d'utilisation « détournée »

- 1- Évaluer le risque (d'ingestion, d'inhalation et de passage percutané).
- 2- Sécuriser les points de distribution des PHA surtout dans les services hébergeant des personnes pouvant ingérer le produit : le modèle poche est une alternative (petit volume, sous surveillance du soignant).
- 3- Frictionner les mains jusqu'à évaporation totale du produit avant tout contact avec des prématurés ou des nouveau-nés.
- 4- Proscrire les lingettes désinfectantes à UU pour l'hygiène des mains en raison de l'absence de validation dans cette indication.

ANNEXE IV

Libellés des Normes

NFT 72-170

Antiseptiques et désinfectants utilisés à l'état liquide, miscibles à l'eau et neutralisables - Détermination de l'activité bactéricide en présence de substances interférentes de référence - Méthode par dilution - Neutralisation.

NFT 72-171

Antiseptiques et désinfectants utilisés à l'état liquide, miscibles à l'eau - Détermination de l'activité bactéricide en présence de substances interférentes de référence - Méthode par filtration sur membranes.

NFT 72-901

Évaluation de la durée d'utilisation des bains des désinfectants à base d'acide peracétique.

NF EN 1040 (T 72-152)

Antiseptiques et désinfectants chimiques - Essai quantitatif de suspension pour l'évaluation de l'activité bactéricide de base des antiseptiques et des désinfectants chimiques - Méthode d'essai et prescriptions (phase 1)

NF EN 1275 (T 72-202)

Antiseptiques et désinfectants chimiques - Essai quantitatif de suspension pour l'évaluation de l'activité fongicide ou levuricide de base des antiseptiques et des désinfectants chimiques - Méthode d'essai et prescriptions (phase 1)

NF EN 1276 (T 72-173)

Antiseptiques et désinfectants chimiques - Essai quantitatif de suspension pour l'évaluation de l'activité bactéricide des antiseptiques et des désinfectants chimiques utilisés dans le domaine de l'agro-alimentaire, dans l'industrie, dans les domaines domestiques et en collectivité - Méthode d'essai et prescriptions (phase 2, étape 1)

NF EN 1499 (T 72-501)

Antiseptiques et désinfectants chimiques - Lavage hygiénique des mains - Méthode d'essai et prescriptions (phase 2/étape 2)

NF EN 1500 (T 72-502)

Antiseptiques et désinfectants chimiques - Traitement hygiénique des mains par frictions - Méthode d'essai et prescriptions (phase 2/étape 2)

NF EN 12 791 (T 72-503)

Antiseptiques et désinfectants chimiques - Désinfectants chirurgicaux pour les mains - Méthodes d'essai et prescriptions (phase 2/étape 2)

Norme NF EN 13 624 (T 72-600)

Antiseptiques et désinfectants chimiques - Essai quantitatif de suspension pour l'évaluation de l'activité fongicide des désinfectants chimiques utilisés pour les instruments en médecine - Méthode d'essai et exigences (phase 2, étape 1)

NF EN 13 727 (T 72-175)

Antiseptiques et désinfectants chimiques - Essai quantitatif de suspension pour l'évaluation de l'activité bactéricide des désinfectants chimiques pour les instruments utilisés en médecine - Méthode d'essai et exigences (phase 2, étape 1)

NF EN 14 348 (T 72-245)

Antiseptiques et désinfectants chimiques - Essai quantitatif de suspension pour l'évaluation de l'activité mycobactéricide des désinfectants chimiques utilisés en médecine, y compris les désinfectants pour instruments - Méthode d'essai et prescriptions (phase 2, étape 1)

EN 14 561 (T72-602)

Désinfectants chimiques et antiseptiques - Essai quantitatif de porte germe pour l'évaluation de l'activité bactéricide pour instruments utilisés en médecine humaine - Méthode d'essai et prescriptions (phase 2, étape 2)

EN 14 562 (T72-206)

Désinfectants et antiseptiques chimiques - Essai quantitatif de porte germe pour l'évaluation de l'activité fongicide ou levuricide pour instruments utilisés en médecine humaine - Méthode d'essai et prescriptions (phase 2, étape 2)

EN 14 563 (T72-246)

Désinfectants et antiseptiques chimiques - Essai quantitatif de porte germe pour l'évaluation de l'activité mycobactéricide ou tuberculocide des désinfectants chimiques utilisés pour instruments en médecine humaine - Méthode d'essai et prescriptions (phase 2, étape 2)

NF EN 14 476 (T 72-185)

Antiseptiques et désinfectants chimiques - Essai virucide quantitatif de suspension pour les antiseptiques et désinfectants chimiques utilisés en médecine humaine - Méthode d'essai et prescriptions (phase 2, étape 1)

NF EN 14 885 (T 72-900)

Antiseptiques et désinfectants chimiques - Application des Normes européennes relatives aux antiseptiques et désinfectants chimiques

